

Commune d'YVILLE-SUR-SEINE

Compte-rendu de la séance du conseil municipal du 28 mars 2022

Le conseil municipal s'est réuni le 28 mars à la mairie, sous la présidence de madame BIENFAIT-LOISEL Nadine, Maire.

Etaient présents : Mme DECHAMPS Catherine, M. DECAUX Nicolas, M. BOULNOIS Sylvain, M. LEBOSQUAIN Patrick, M. LARCHEVEQUE Marc, M. COURCHAY Alexandre

Absente excusée : Mme ERNST Audrey (donne procuration à M. COURCHAY Alexandre)

Secrétaire de séance : Mme DECHAMPS Catherine

Non approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 15 mars 2022.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2022.

Le conseil municipal à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les taux communaux pour l'exercice 2022.

Ceux-ci sont donc reconduits, à savoir :

- Taxe foncière bâti : 46,36 % (taux communal + taux départemental)
- Taxe foncière non bâti : 33,06 %

REJET DES PARTICIPATIONS COMMUNALES 2022.

Le conseil municipal décide de REJETER par 2 voix POUR et 6 voix CONTRE les propositions de participations aux organismes.

REJET DES SUBVENTIONS COMMUNALES 2022.

Le conseil municipal décide de REJETER par 2 voix POUR et 6 voix CONTRE les propositions d'attributions des subventions aux associations et au CCAS.

REJET DU BUDGET PRIMITIF 2022.

La proposition du budget primitif 2022 soumis au vote du conseil municipal est établi comme suit:

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	1 123 730	Dépenses	889 922
Recettes	2 451 583	Recettes	889 922

Le Conseil Municipal décide de REJETER par 2 voix POUR et 6 voix CONTRE, le budget primitif 2022 proposé par Mme le Maire

RECONDUCTION REVERSEMENT TCCFE :

La décision portant sur la reconduction pour le reversement de la TCCFE est reportée à une prochaine séance du conseil municipal.

QUESTIONS DIVERSES.